

COMMUNE DE PONTMAIN
PROCÈS-VERBAL de la séance du 23 juillet 2026

Date convocation : 16 juillet 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 02

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six, à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de PONTMAIN, est réuni, à la salle du conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal FOUILLARD, Maire de Pontmain

Présents : FOUILLARD Pascal, BOURDON Véronique, DURUT Laëtitia, HERVE DE BERNARDIERES Patrick, CLOSSAIS Marie-Laurence, BACHELOT Quentin, GENEVEE Patricia, MORICE Valérie, PETIOT David, LE CORSU Daniel, CHATOKHINE Philippe, PENKACZ Angélique, POMMIER Christian

Absentes excusées : MOREAU Annick, MUNIER Charles-Henri

Absent : Néant

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 30 juin
- Annulation titres DELALONDE janvier à juillet
- Convention Crèche avec Louvigné du Désert
- Présentation de la facturation participative des déchets
- Préparation du Comice du 29 et 30 août
- Préparation du 15 août
- Questions diverses

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026

Monsieur le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026

Sans remarque particulière, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2026 – 60 : Annulation titres Delalonde de janvier à juillet 2026

Vu la délibération n°2025-53 en date du 04 novembre 2025 portant sur le rachat du crédit-bail DELALONDE ;

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°2025-53 en date du 04 novembre 2025, le conseil municipal avait décidé d'autoriser la société SAS DELALONDE à procéder au rachat anticipé du crédit-bail concernant le bâtiment sis 5 ZA de la Piroterie, conclu avec la Mairie de Pontmain au 1^{er} décembre 2025.

La société SAS DELALONDE a continué à recevoir les titres de loyers de novembre et décembre 2025 qui ont été annulés par délibération en date du 30 juin 2026.

Monsieur Le Maire informe le conseil, en vue de la signature de l'acte de vente, qu'il convient d'annuler les titres de loyer de janvier à juillet 2026,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'annulation des titres de loyer de janvier à juillet 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2026 – 61 : Convention crèche de Louvigné du Désert

Suite à la demande d'une famille de Pontmain pour l'inscription de son enfant à la crèche « La Pierre de Lune » de Louvigné-du-Désert, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention entre la Commune de Louvigné-du-Désert et la Commune de Pontmain a été proposée,

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil que, la Commune de Pontmain ne possédant pas de solution de garde pour les enfants de moins de 3 ans, il convient de signer une convention avec la commune de Louvigné-du-Désert afin que la demande de la famille soit acceptée et explique que le reste à charge sera pris par la Commune au prorata des heures de présence de l'enfant à la crèche.

Après délibération et vote avec 12 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention avec la Commune de Louvigné du Désert
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2026 – 63 : Cession d'une voie communale

Suite au remembrement des années 70, il a été créé une voie communale n°106. Cette voie est désormais obsolète mais figure encore sur le cadastre des terrains ZC 059 et ZC 076. Il est nécessaire de ré-établir les bornages et d'acter la privatisation de la voie communale n°106.

Suite à la demande de la propriétaire des terrains ci-dessus, il avait été décidé par délibération n°2026-05 en date du 17 février 2026 que les frais de bornage seraient à la charge du propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **MAINTIENT** l'autorisation de la privatisation de la voie communale n°106, considérant que ce chemin communal situé sur les terrains ZC 059 et ZC 076 n'est plus d'aucune utilité publique.
- **DÉCIDE** que la commune de PONTMAIN prendra en charge la moitié (50%) des frais de bornage. Le propriétaire des terrains ZC 059 et ZC 076 prendra donc en charge l'autre moitié (50%) des frais de bornage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir un acte administratif pour la cession du chemin communal à titre gracieux

2026 – 64 Vente d'un terrain communal constructible

Monsieur le Maire informe le conseil du désir d'un couple originaire de PONTMAIN de venir s'installer sur le territoire. Monsieur le Maire leur a proposé l'achat d'un terrain communal constructible. En ce sens, il est nécessaire de rendre ce terrain communal prêt à l'achat (bornage, viabilisation, etc.).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre des démarches en ce sens.

Questions diverses

- **Information quant à la prochaine facturation participative des déchets ménagers :**

Suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2026 de conteneurs accessibles uniquement sur présentation d'une carte d'accès ainsi que la mise en place d'une redevance incitative, une simulation de facture sera envoyée à tous les usagers pour les informer du nombre de dépôts de déchets effectués en fin d'année 2026. En 2027, la redevance actuelle sera supprimée et la nouvelle facturation sera mise en place. La communauté de commune du Bocage Mayennais prendra vote des détails de la nouvelle facturation lors d'un conseil communautaire de novembre 2026.

- **Présentation des préparations du comice agricole du 29 et 30 août 2026**
- **Point sur le 15 août 2026**

► **Définition de la gratuité en salle des loisirs pour les associations :**

Suite à la délibération n°2025-40 définissant la gratuité en salle des loisirs pour les associations de la commune de PONTMAIN, le conseil municipal réaffirme la décision de la précédente mandature de faire bénéficier d'une seule location gratuite par an et par association de la salle des loisirs.

► **Commission des impôts :**

Suite à la nécessité de renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID), sont désignés membres de la commission communale :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
GUESDON Marie-Antoinette	BOURDON Véronique
SAVARY René	BOUDIN Michel
GANDON Alain	FONTAINE Gérard
BORDIER Dominique	LAURENCE Fabien
TRIGUEL Joël	GOYER Joseph
FOUGERAY Gérard	POIDVIN Nicole

► **Transfert du pouvoir de police :**

Suite à la transmission de 26 maires sur 27 à la communauté de communes du bocage mayennais d'un arrêté portant opposition au transfert ou à la reconduction du transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciale au président de la communauté, dont l'arrêté n°32/2026 en date du 2 juin 2026 du Maire de PONTMAIN, le Président de la communauté de communes du Bocage Mayennais renonce au transfert des pouvoirs de police en matières de collecte des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueils ou de terrain de passage des gens du voyage, de voirie (police de circulation et de stationnement ainsi que de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi), de plan local d'urbanisme ou règlement local de publicité ainsi qu'en matière d'Habitat par l'arrêté n°2026-011 en date du 08 juillet 2026.

► **Présentation de l'application IntraMuros**

► **Changement office notarial pour rédaction actes de vente des lots restants lotissement les champs du bourg**

Monsieur le maire informe le Conseil son souhait de confier la rédaction des actes de vente des lots restants du lotissement les champs du bourg à Maître BLANCHET de Fougères (Délibération 2026-65)

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance

Le Maire



SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

COMMUNE DE PONTMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 juillet 2026 à 20h00

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de délibération	Objet	Décision
2026 - 60	Annulation titres Delalonde de janvier à juillet (vente)	Adopté à l'unanimité
2026 – 61	Convention avec la crèche de Louvigné-du-Désert	Adopté
2026 – 63	Cession d'une voie communale	Adopté à l'unanimité
2026 – 64	Vente d'un terrain communal	Adopté
2026 – 65	Modification office notarial pour rédaction actes de vente lots restants lotissement les champs du bourg	Adopté à l'unanimité